

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 31 mars 2023**

Délibération n°35

Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE pour la mise en place d'une concertation citoyenne pour le secteur Piment dans le cadre du NPNRU du Gol

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 24 mars 2023, dématérialisée et affranchie le 24 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leïla OULAMA M. Jean Michel FLORENCY Mme Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	M. Imran HATTEEA M. Bruno BEAUVAL Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Alix GALBOIS	Mme Claudie TECHER Mme Linda MANENT M. Sylvain ARTHEMISE Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MARS 2023**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°16	30	4	11		34	0	0
Pour les délibérations n°17 à 19	30	4	11		Prend acte		
Pour la délibération n°20 à 41	30	4	11		34	0	0
Pour la délibération n°42	30	4	11		Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Conseil municipal - Séance du 31 mars 2023 Délibération n°35	Pôle Développement Territorial Durable
	Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE pour la mise en place d'une concertation citoyenne pour le secteur Piment dans le cadre du NPNRU du Gol	NPNRU

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Eléments de contexte

Le quartier du Gol de la Commune de Saint-Louis a été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'ANRU. A l'issue des études menées dans le cadre du protocole de préfiguration, la commune de Saint-Louis a signé le 13 mars 2020 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires financiers une convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol.

La convention signée détaille les objectifs urbains, les maîtres d'ouvrage impliqués, les financements mobilisés et les opérations à mener pour réaliser ce projet.

L'enjeu pour la Ville de Saint-Louis, porteur du projet est de :

- Transformer le quartier du Gol ;
- Changer son image de quartier repoussoir en agissant sur un ensemble de leviers.

Il s'agit de mener des opérations lourdes de restructuration urbaine qui s'inscrivent dans un processus au long cours. Le facteur humain est au cœur du projet ; l'habitant, l'acteur du quartier doit trouver sa place dès la phase de conception pour s'approprier les évolutions à venir et se projeter dans son futur environnement.

La Ville de Saint-Louis, maître d'ouvrage, souhaite impliquer les habitants dans une démarche participative et favoriser la concertation citoyenne.

L'opération d'aménagement du secteur Piment dont le coût travaux est estimé à 2 950 000 € HT et co-financée par l'ANRU et la CIVIS dans sa phase de conception. C'est une opportunité d'associer les habitants à ce projet de quartier.

Le programme de l'opération a pour objectif de redynamiser ce secteur et de le doter d'activités de loisirs et parcours/itinéraires sportifs et touristiques, cela concerne :

- La requalification des voiries du secteur hors Avenue Pasteur ;
- La requalification et création de chemins de traverse du secteur ;
- Les aménagements d'espaces publics dont la création d'une placette sportive en lieu et place du city stade en mauvais état.

Exposé des faits

Depuis 2015, le quartier du Gol est inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui a pour objectif de transformer les quartiers en difficulté, les rendre plus attractifs et améliorer la vie au quotidien.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Louis soucieuse de faire participer activement les habitants, de connaître leurs ressentis face au changement et leurs attentes, souhaite mettre en place un ensemble d'interventions autour de ce projet d'aménagement.

Dès les phases études, la volonté communale est de partager avec les habitants et les générations futures sur la réalité et le devenir de leur quartier, en tant qu'usagers.

C'est dans ce cadre que la Ville de Saint-Louis a sollicité le CAUE pour mener une mission de concertation autour du futur projet de la placette Piment dans le quartier du Gol Saint Louis.

Conséquences

Le CAUE propose d'animer 3 ateliers de concertation avec les habitants et les associations, définis en amont par la maîtrise d'ouvrage, pour faire émerger collectivement les actions à mettre en place pour esquisser un projet d'aménagement qui sera transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par la commune.

La présente convention a une durée de 12 mois pour un montant de 4000 €.

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU la convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU le 13 mars 2020 ;

CONSIDERANT la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Gol signée le 13 mars 2020 avec l'ANRU et les partenaires ;

CONSIDERANT l'intérêt de la mission apportée par le CAUE dans la réalisation du NPNRU;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité en faveur de la concertation et participation citoyenne dans la conception des projets.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe.

Article 2 : D'ARRETER le montant de la contribution de la commune à 4 000 € au titre de la contribution générale de l'activité du CAUE pour la mission de concertation dans le cadre du NPNRU du quartier du Gol autour du projet du secteur Piment.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 974-219740149-20230331-DCM35_2023-DE

S²LO

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 34 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**